



### **Question écrite posée par Monsieur Loewenstein : L'utilisation de caméras pour lutter contre les dépôts clandestins**

La lutte contre les dépôts clandestins n'est pas facile mais nous disposons d'armes pour punir les inciviques. Lors de la précédente mandature, nous avons lancé l'acquisition de caméras de surveillance mobile via le CIRB. Il est apparu par la suite certains soucis au niveau du matériel livré qui a retardé leur mise en place. Lors des dernières modifications budgétaires, un budget de 30.000€ a été inscrit pour des caméras ainsi que pour de la communication.

De son côté, Bruxelles Propreté a installé une caméra de surveillance à proximité du site des bulles à verre et à vêtements enterrées de l'avenue Besme. Et l'on peut clairement affirmer qu'il s'agit là d'un point noir tant les déchets sont nombreux, en particulier à la fin des weekends.

1. Pourriez-vous m'indiquer quand les caméras communales seront installées et selon quelle méthode ? A quoi seront consacrés les 30.000€ de subsides régionaux inscrits aux dernières modifications budgétaires ?
2. Pourriez-vous m'indiquer combien de PV ont pu être dressés depuis l'installation de la caméra sur le site des bulles à verres et à vêtements de l'avenue Besme ? Pourriez-vous préciser le montant des amendes/taxes perçues par Bruxelles Propreté ?

### **Réponse de Monsieur Tahri :**

Monsieur le Conseiller,

Nous sommes confrontés depuis le départ de l'achat de ces caméras à de nombreuses difficultés techniques. Celle dont nous avons fait l'acquisition via le CIRB est déjà en réparation. Quand bien même, celle-ci est tellement lourde qu'on ne peut la fixer ni sur façade ni sur du mobilier urbain.

Elle est donc utilisée dans une voiture banalisée mais ne correspond absolument pas au réel besoin du terrain.

Vu ces difficultés, nous avons donc opté pour une autre politique répressive. Nous avons lancé un marché de location de 6 caméras et 6 leurres fixes temporaires. Le CSCh passe au Collège de ce jeudi 29 octobre.

Sauf imprévu (absence d'offres ou autre), le marché devrait prendre cours le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il s'agit de caméras et leurres qui pourront être déplacés chaque mois, et gérées par une société externe.

Les 30.000 euros inscrits à la MB sont ventilés comme suite : 6000 euros de location de caméra (qui ne seront pas perçus vu l'attribution du marché pour début 2021) et 24.000 euros destinés à une campagne de communication (dont les éléments vous seront présentés plus tard mais qui devrait valoriser les travailleurs en ces temps très difficiles pour les équipes de terrain).

Quant aux caméras régionales, celles-ci sont des caméras fixes temporaires.  
Sur Forest 41 PV ont été dressés, pour deux mois de présence sur le territoire. Les frais d'enlèvement et de traitement ont été facturés. Le PV est envoyé au parquet et la procédure pour amende administrative démarre donc ensuite.  
Les premiers PV datent de fin mars 2020 et 32.200 euros ont déjà été facturés à titre de frais.  
Le Lieu exact de placement des caméras régionales, ne nous a pas été communiqué.  
J'espère avoir répondu à votre question et je reste à votre disposition.

Bien à vous,  
Said Tahri.  
Echevin de la propreté publique.